



Sytraival
des déchets réinventés

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

SOMMAIRE

En 2021 ... FAITS MARQUANTS.....	5
SITUATION GENERALE.....	6
1.1 Le Territoire.....	7
1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers.....	8
1.3 Les objectifs.....	9
1.4 Les installations du SYTRAIVAL.....	10
1.5 Les modalités de gestion.....	10
COLLECTE.....	11
2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire.....	12
2.2. Répartition globale des déchets des ménages.....	12
2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA.....	15
2.3.1. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	15
2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier).....	16
2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/an.....	17
TRANSFERT & TRANSPORT.....	18
VALORISATION & TRAITEMENT.....	19
3.1. La valorisation matière.....	20
3.2. La valorisation organique.....	21
3.3. La valorisation énergétique.....	21
2.4.1. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE).....	21
2.4.2. La chaufferie bois / Gaz.....	23
3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI).....	23
3.5. L'ISDI d'Arnas.....	24
3.6. Centre de traitement de Quincieux.....	25
3.7. Les modes de valorisation et de traitement.....	26
INDICATEURS FINANCIERS.....	27
4.1 Présentation des budgets.....	28
4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement.....	28
4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	30
4.4. Tarifs 2021.....	31
4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2021.....	32
PREVENTION & COMMUNICATION.....	33
5.1. Prévention.....	34

5.1.1. Le compostage de proximité.....	34
5.1.2. Accompagnement à l'économie circulaire.....	34
5.2. La communication.....	35
5.2.1. Les animations scolaires :.....	35
5.2.2. Les manifestations.....	35
5.2.3. Audit communication	35
5.2.4. Nouvelle identité visuelle.....	35
5.2.5. Communication sur les ECT.....	36
5.2.6. Travaux de la salle pédagogique de l'UVE.....	36

HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES

1978

Création du SYTRAIVAL

1981

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

1983

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

1997

Ouverture d'une plateforme de compostage

1998

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

2001

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 000 t) avec production électrique

2011

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

2016

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

2021

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances environnementales

378 000

Habitants

+ 5 kg/hab

De déchets d'emballages légers *

+2 kg/hab

D'ordures ménagères *

221 472 t

De déchets ménagers et assimilés (DMA)

590 kg/hab

De DMA

- 3 kg/hab

De papiers collectés dans les PAV *

96 %

De déchets ménagers valorisés

+2 kg/hab

De verre collecté*

16

Sites de compostage partagés mis en place

238

Interventions dans les écoles

***Par rapport à 2020**

En 2021... FAITS MARQUANTS

Janvier : Début des subventions pour les sites de compostage de proximité

Depuis 2021, le SYTRAIVAL peut donner des subventions à hauteur de 50% du montant aux collectivités qui souhaitent installer des sites de compostage de proximité.

11 Septembre : Tout part en fumée...

Une erreur de tri a provoqué l'incendie de notre plateforme de broyage des DNR à Quincieux (1 400 m²). Une batterie au lithium serait à l'origine de cet incendie...



Octobre – Décembre : Sensibilisation des gardiens de déchèteries

Suite à l'incendie, des sensibilisations ont été faites auprès des gardiens des déchèteries pour alerter les usagers sur les mauvais gestes de tri. Un flyer a été édité pour distribution aux usagers.

Octobre : Le SYTRAIVAL fait peau neuve !

Le Sytraival s'offre une nouvelle identité visuelle : un nouveau logo, de nouvelles couleurs... Tout en modernité, le SYTRAIVAL évolue avec son temps, et notamment sur le thème de l'économie circulaire. Le nouveau slogan : *Des déchets réinventés.*



Octobre : Préparation du lancement de la communication ECT

Dès octobre, l'identité visuelle de la communication sur les extensions des consignes de tri est créée par l'agence de communication L&M. S'ensuivent des formations d'élus et agents techniques pour que tout le monde soit prêt au 1^{er} février 2022.

Novembre : Journée éco-apprenante

A l'occasion de la journée éco-apprenante début novembre, des élus et techniciens de toutes nos collectivités se sont réunis pour décider des axes à suivre sur les prochaines années sur le thème de l'économie circulaire. Au menu : gaspillage alimentaire, déchets verts, et réemploi des matériaux. De beaux projets arrivent !

Novembre : Les travaux à l'UVE se terminent

Après 20 ans de fonctionnement, il était nécessaire de rénover les fours / chaudières des deux lignes d'incinération. Ces rénovations ont permis d'améliorer d'une part les performances énergétiques de l'unité qui pourra délivrer 17 GWh

supplémentaire sur le réseau de chauffage urbain et 10 GWh d'électricité et d'autre part les performances environnementales par un abaissement des valeurs de rejets.



Décembre : Une salle pédagogique à l'UVE

Les travaux de l'UVE ont été l'occasion de créer une nouvelle salle pédagogique de 78m² avec vue directe sur la fosse pour expliquer, informer et sensibiliser les visiteurs à la gestion des déchets.

Décembre : Présentation de l'extension du réseau de chaleur

L'UVE délivrant de l'énergie supplémentaire, il est prévu entre 2023-2026 de réaliser des travaux d'extension de l'artère principale du réseau de chaleur afin de fournir en chaleur à plus de 44 bâtiments supplémentaires soit un doublement de la chaleur vendue (25 GWh /an)

ENFIN TOUS LES EMBALLAGES* RÉUNIS DANS LE JAUNE !



SITUATION GENERALE

378 000
Habitants

9
EPCI

263
Communes

1
Président

9
Vice-présidents

51
Elus délégués
au Conseil
Syndical

4
Commissions
de travail

1
Unité de
Valorisation
Énergétique

78 224 T
de DMA traités
sur l'UVE

1
Plateforme de
maturation des
mâchefers

4
Quais de
transfert

40 962 T
De déchets
ayant transités
via les quais de
transferts

19 981 t
De mâchefers
valorisés sur la
plateforme

1
Plateforme de
compostage

10 228 t
de déchets
verts valorisés
sur la
plateforme

1.1 Le Territoire

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1er janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 380 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m² de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en Avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de Décembre 1998.

Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

En 2020, de nouvelles exigences suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération en décembre 2019 vont faire évoluer les Unités de valorisation énergétiques.

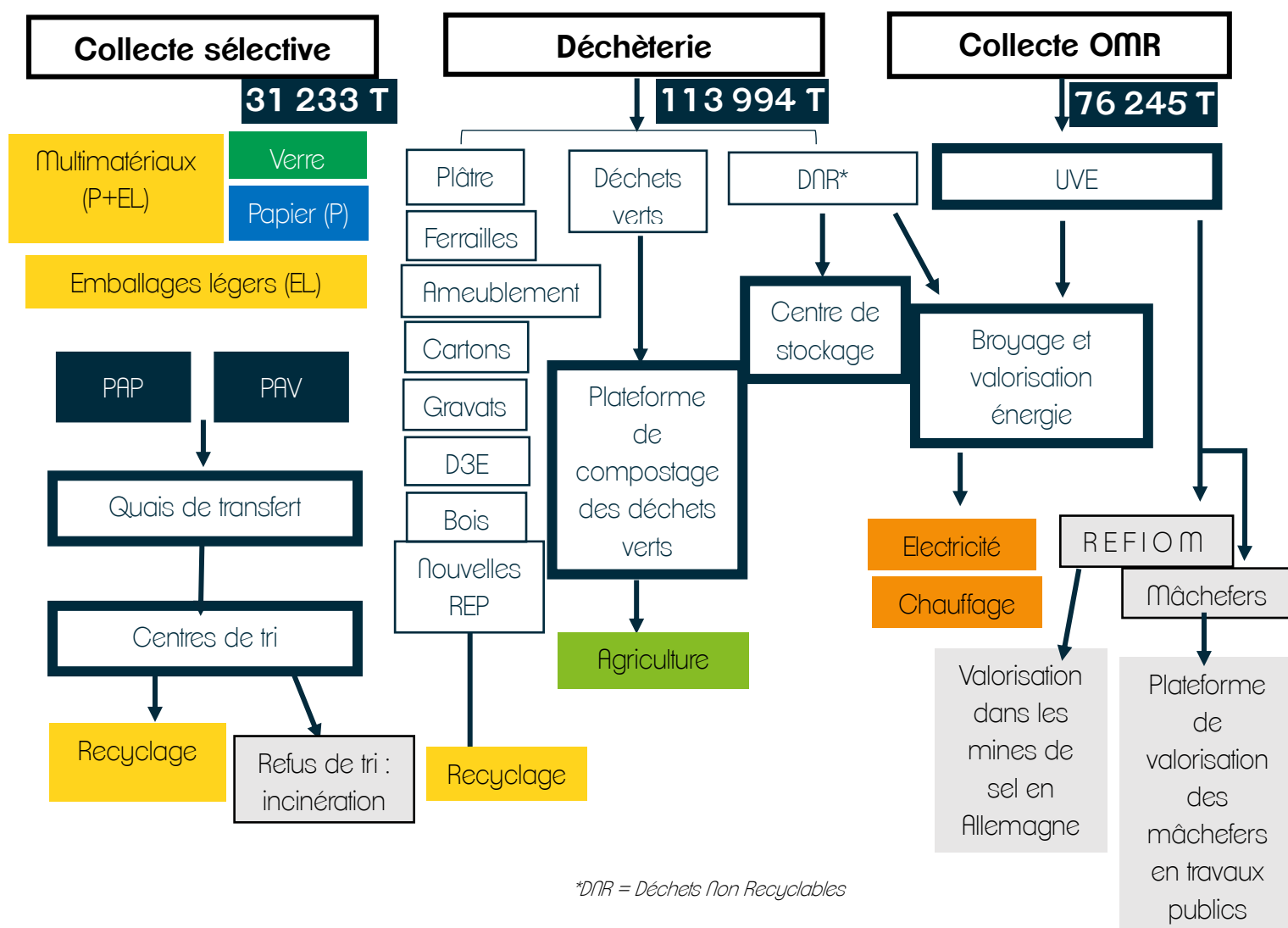
Des travaux de rénovation et de réduction des émissions ont débutés en 2020 sur l'UVE de Villefranche-sur-Saône et se sont terminés en 2021. En 2023 des travaux complémentaires seront réalisés pour le changement du turbo alternateur permettant de produire 10 000 kWh supplémentaires.

Le SYTRAIVAL a pour compétence la valorisation énergétique des ordures ménagères, le traitement des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets verts. Les EPCI adhérents ont la compétence collecte des déchets et déchèteries.



1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers

Voici un schéma récapitulatif des différentes filières de traitement :



Les EPCI adhérents s'occupent de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers/multimatériaux, mais aussi de la collecte en haut de quai de déchèteries.

Le SYTRAVAIL, quant à lui, gère la collecte du papier et du verre via un marché public. Il gère également une partie des flux des déchèteries, avec le transfert vers les différents sites de recyclage et la gestion des déchets soumis à des REP.

Les tonnages seront présentés ci-après.

1.3 Les objectifs

Général :

La Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, et la loi du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'Économie Circulaire (Loi AGECE) fixent comme priorité la prévention et la réduction de la production des déchets et à défaut, hiérarchisent les modes de traitement : réutilisation, recyclage, valorisation (matière ou énergétique) et élimination.

Les objectifs que doivent atteindre le Sytraival et ses adhérents sont les suivants :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers à l'échéance 2030 par rapport à 2010.
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage de 55 % en 2025 à 65 % en 2035.
- Passage à l'extension des consignes de tri de tous les plastiques d'emballages ménagers en 2022.
- Mise en place du tri à la source des déchets organiques d'ici 2025.

Des outils sont en cours de développement au sein des EPCI adhérents avec le soutien et l'accompagnement du Sytraival :

- Mise en place de programme locaux de prévention ou territoires Zéro déchets / Zéro gaspillage par les EPCI adhérents.
- Création de ressourceries et / ou de valoristes sur les déchèteries par les EPCI adhérents.
- Animation de commissions travaillant sur la prévention, le développement durable, la communication et la collecte sélective, permettant une réflexion globale sur le territoire du Sytraival.
- Participation du Sytraival au développement de la collecte des biodéchets

Du SYTRAIVAL :

Le Sytraival a pour compétence le traitement et la valorisation des déchets collectés par ses EPCI adhérents.

Les statuts Sytraival se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- La valorisation de la collecte sélective ;
- Le compostage des déchets verts ;
- La valorisation des déchets inertes

La mission principale du Sytraival est de traiter les déchets confiés par ses EPCI adhérents en respectant la hiérarchisation des modes de traitement, à savoir : la réutilisation, la valorisation matière, la valorisation organique, la valorisation énergétique et l'élimination.

Lors du débat d'orientation budgétaire, des objectifs annuels chiffrés de réduction des déchets ménagers et d'augmentation des taux de valorisation sont fixés.

Les résultats de l'année par rapport aux objectifs sont présentés en fin de rapport au niveau du bilan.

1.4 Les installations du SYTRAIVAL

Afin de mener ses missions à bien, le SYTRAIVAL dispose de 9 installations réparties sur le territoire. D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.

Sur cette carte, les installations appartenant au SYTRAIVAL :

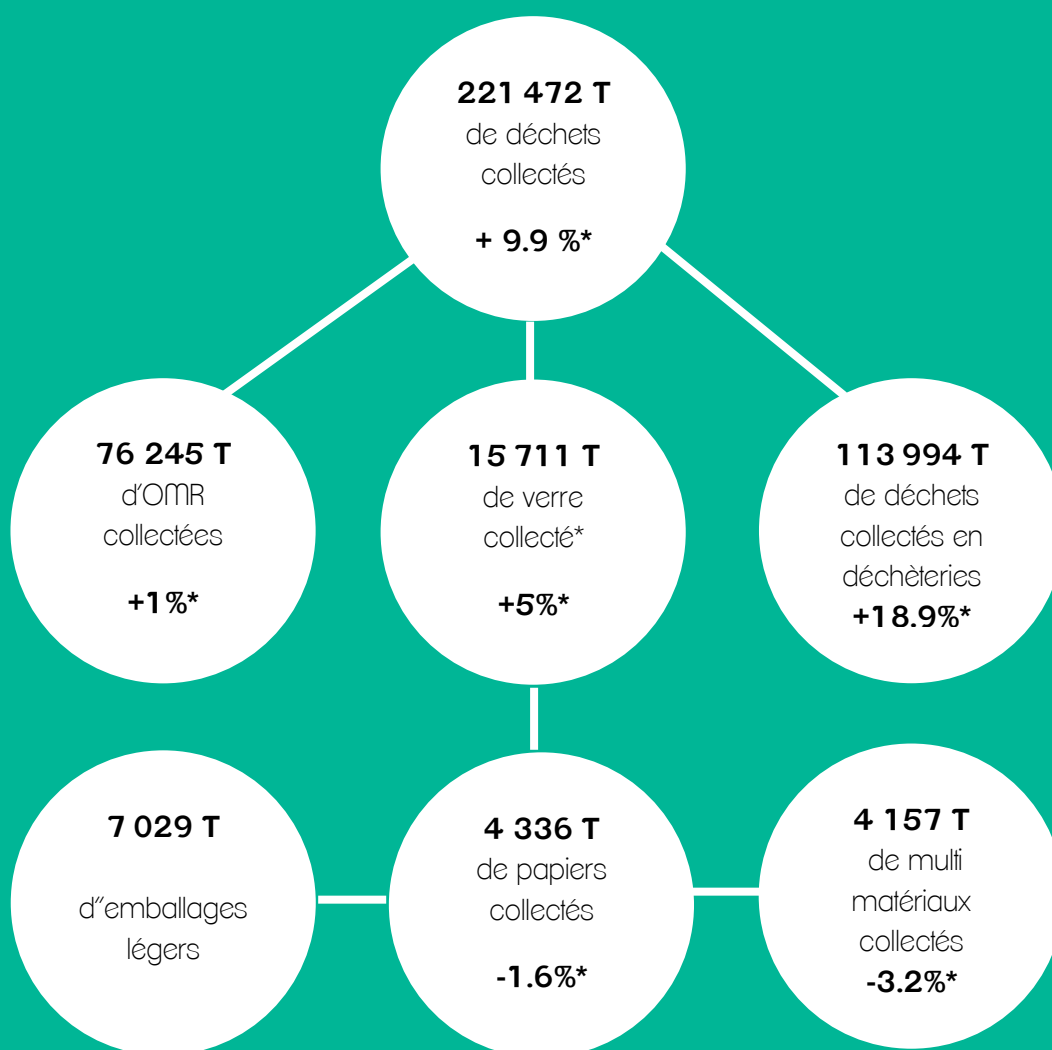
- L'Unité de Valorisation Énergétique à Villefranche-sur-Saône
- Le site de Quincieux, qui comprend :
 - Une plateforme de valorisation des mâchefers
 - Une plateforme de broyage des DNR
 - Un quai de transfert
- Les quais de transfert de :
 - Thizy-les-Bourg,
 - Fleureux-sur-l'Arbresle
 - St Etienne sur Chalaronne
- La plateforme de compostage à Arnas
- Les Installations de Stockage de Déchets :
 - St-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND / ISDI)
 - Arnas (ISDI)



1.5 Les modalités de gestion

Sur 2021, 20 marchés étaient en cours sur les trois compétences : collecte sélective, valorisation énergétique, et compostage des déchets verts. Le détail des marchés se trouve en annexe.

COLLECTE



*Par rapport à 2020

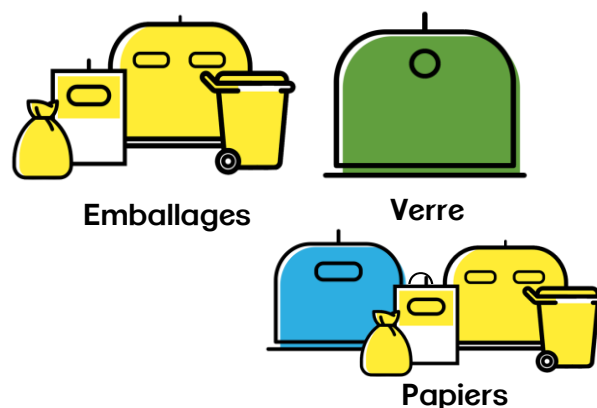
La collecte comprend les déchets ménagers et assimilés qui seront collectés soit en porte-à-porte (PAP), soit en points d'apport volontaire (PAV), et ceux qui sont déposés en déchèterie.

Les EPCI adhérents au SYTRAIVAL ont la compétence de la collecte des déchets. Elles ont le choix entre la régie ou la prestation de service.

Cependant, en ce qui concerne la collecte du verre et du papier, il s'agit d'un marché public orchestré par le SYTRAIVAL.

2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire

Les déchets ménagers résiduels : La majorité des déchets ménagers résiduels de l'ensemble des habitants du territoire du SYTRAIVAL est collectée en porte-à-porte, sauf situation exceptionnelle où les rues ne sont pas accessibles en camion. Sur la COR, les DMR sont collectés en Points d'Apports Volontaires. Cela représente 76 245 tonnes collectées en 2021, soit 203,2 kg/hab.

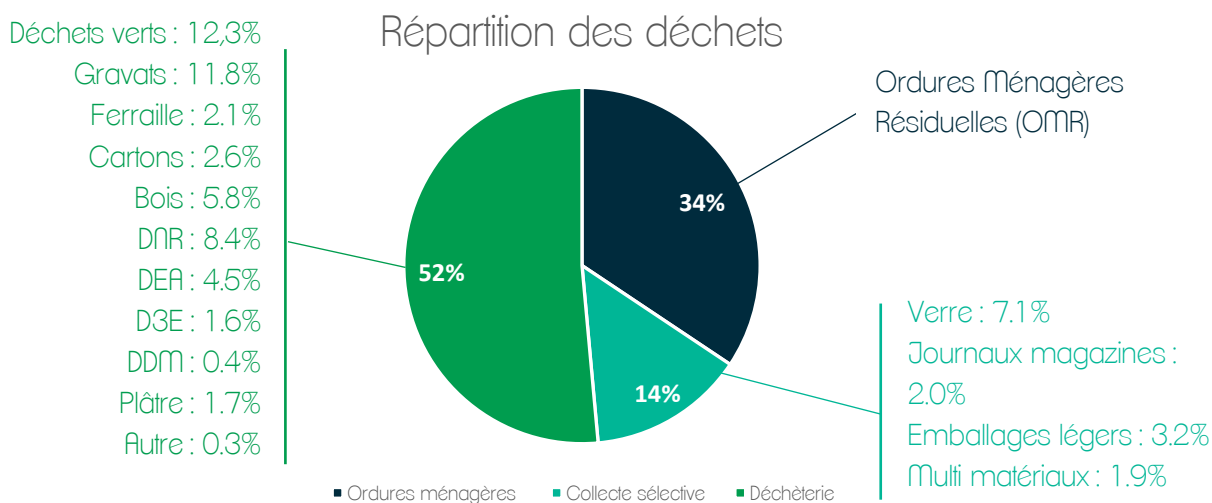


Les déchets d'emballages ménagers : Là encore, l'ensemble de la population a accès à une solution pour trier ses déchets d'emballages. Concernant les emballages ménagers hors verre (contenant jaune), les communes voient leurs emballages collectés en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires. Sur ces communes, 28, réparties sur trois communautés de communes sont en « multi matériaux », c'est-à-dire que le papier est collecté avec les déchets d'emballages. Concernant le verre et le papier, il s'agit uniquement de collectes en points d'apports volontaire.

2.2. Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté en 2021 : **221 472 tonnes** de déchets ménagers. Soit **590 kg** par an et par habitant. (537 kg en 2020)

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ils sont répartis de telle manière :



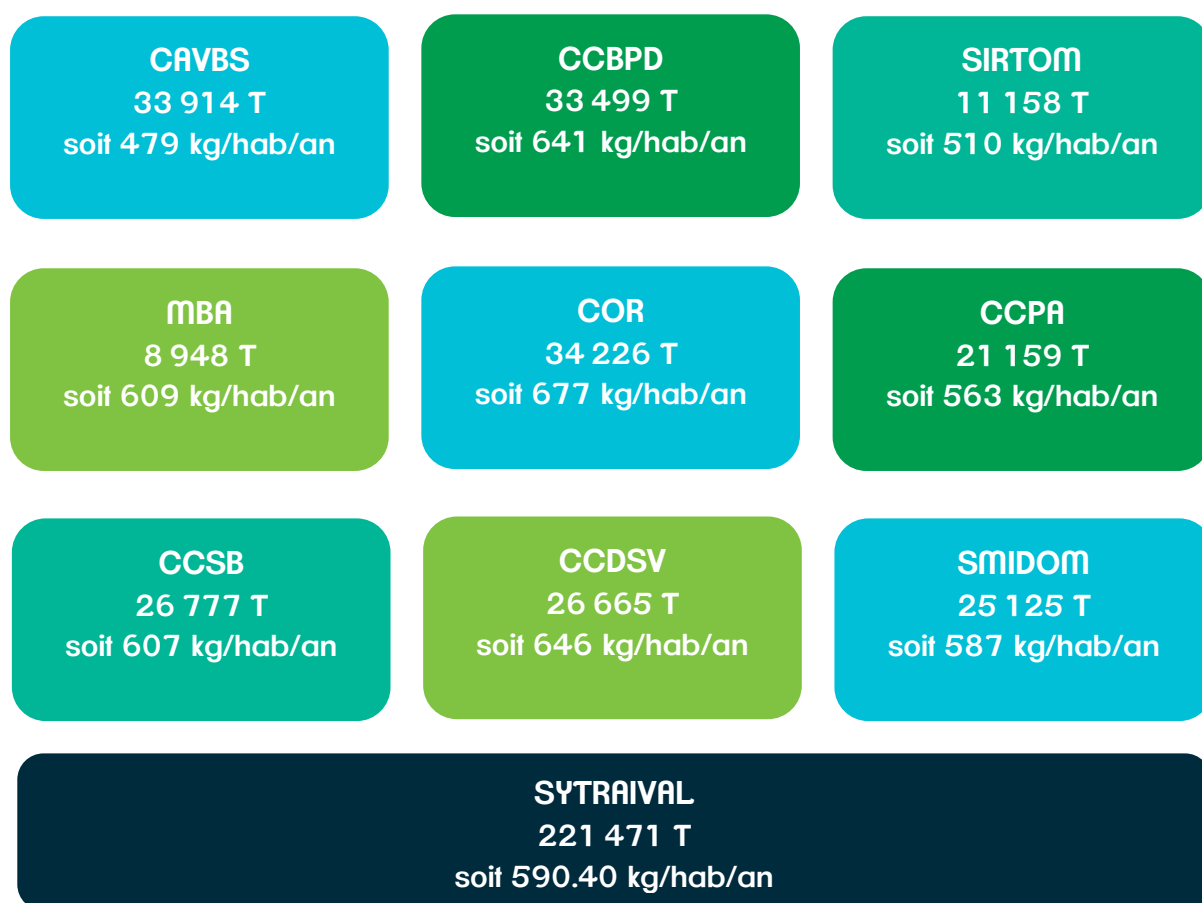
La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le Sytraival) :

	Ordures ménagères		Collecte sélective							
			Verre		Papier		Emballages légers		Multi-matériaux	
	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab
CAVBS	17 345	237	2 128	29	187	3	249	3	2 153	29
CCBPD	11 104	212	2 178	41.7	685	13	1 749	33	0	0
SIRTOM	3 881	177	1 164	53	399	18	502	23	0	0
MBA	3 144	214	760	52	273	19	213	14	0	0
COR	10 855	215	1 895	37	728	14	1 435	28	0	0
CCPA	6 682	178	1 511	40	0	0	0	0	1 860	49
CCSB	9 792	222	2 517	57	633	14	633	14	144	3
CCDSV	8 427	221	1 696	45	661	17	1 071	28	0	0
SMIDOM	5 015	117	1 862	44	769	18	1 177	28	0	0
SYTRAIVAL	76 245	203.25	15 711	41.88	4 335	16.29	7 029	26.40	4 157	39.84

	Déchèterie									
	Déchets verts		Gravats		Ferraille		Cartons		Bois	
	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab	En T	En Kg/hab
CAVBS	2 610	39	2 987	45	496	7	581	9	1 035	15
CCBPD	4 380	84	5 139	98	647	12	805	15	1 620	31
SIRTOM	0	0	1 377	63	458	21	400	18	1 011	46
MBA	1 402	95	905	62	195	13	227	15	613	42
COR	3 485	69	2 358	47	657	13	1 375	27	3 531	70
CCPA	2 794	74	2 902	77	489	13	450	12	1 151	31
CCSB	2 805	64	2 735	62	767	17	773	18	1 705	39
CCDSV	4 210	95	3 900	88	457	10	469	11	720	16
SMIDOM	5 634	132	3 793	89	506	12	632	15	1 434	34
SYTRAIVAL	27 320	72.83	26 096	83.26	4 672	12.45	5 712	15.23	12 820	34.18

	Déchèterie											
	DNR		DEA		D3E		DDM		Plâtre		Autres	
	En T	En kg/hab	En T	En kg/hab	En T	En kg/hab	En T	En kg/hab	En T	En kg/hab	En T	En kg/hab
CAVBS	1 893	28	1 320	20	403	6	46	1	461	7	20	0
CCBPD	2 873	55	1 342	26	483	9	38	1	441	8	15	0
SIRTOM	1 039	48	397	18	288	13	17	1	211	10	14	1
MBA	695	47	233	16	149	10	24	2	92	6	23	2
COR	4 848	96	1 355	27	595	12	106	2	810	16	193	4
CCPA	1 332	35	1 050	28	382	10	94	2	316	8	146	4
CCSB	1 967	45	1 119	25	459	10	142	3	523	12	63	1
CCDSV	1 740	39	2 214	50	368	8	201	5	460	10	71	2
SMIDOM	2 203	52	986	23	434	10	208	5	352	8	120	3
SYTRAIVAL	18 590	49.56	10 016	26.70	3 561	9.49	876	2.34	3 666	9.77	665	1.77

Production de déchets totale

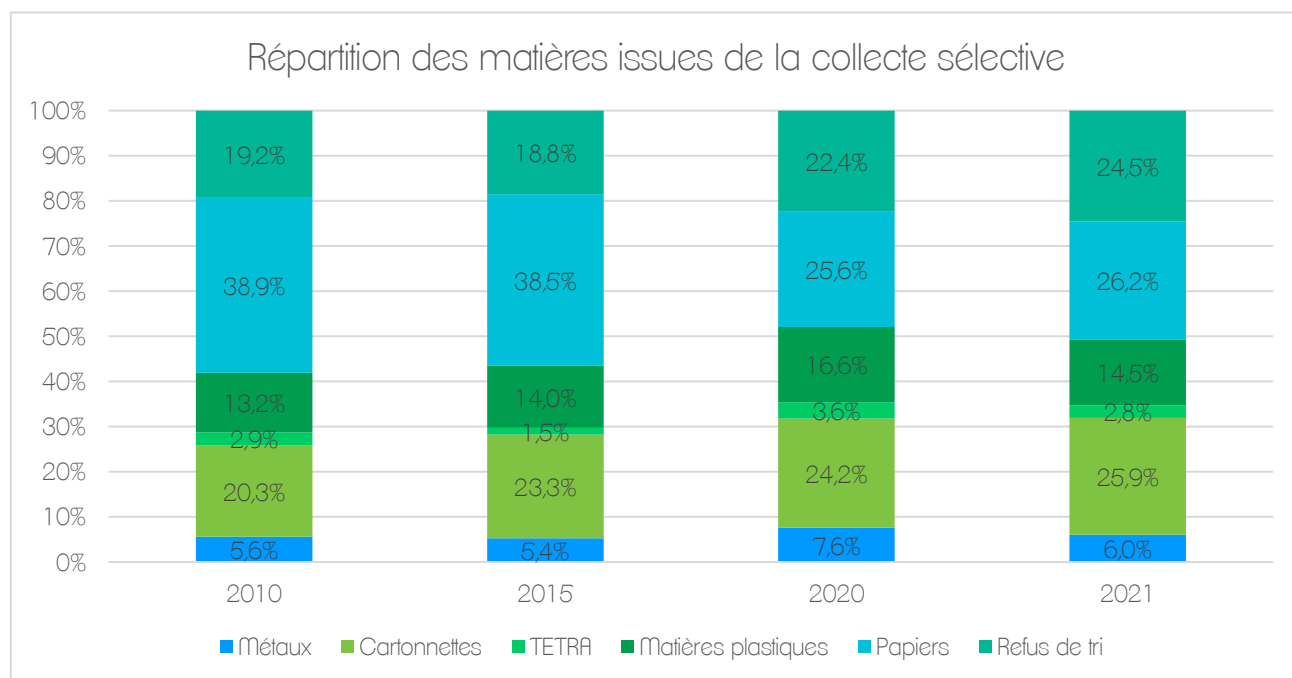


La quantité produite de DMA par habitant a augmenté de 9.8% entre 2020 et 2021.

Les plus fortes augmentations ont été constatées en déchèteries : + 19 % (dont principalement + 24 % pour les déchets verts, + 29 % pour les cartons, + 40 % pour les DEA, + 8 % pour les DNR)

Les tonnages de collecte sélective ont également progressé : + 2 % (dont principalement + 6 % d'emballages légers et + 3 % de verre, seule une baisse de -2 % est constatée sur le papier)

Ainsi que les OMR dans une moindre mesure : + 1 %



2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA

2.3.1. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du Sytraival.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYSTEMES depuis le 1^{er} janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

3 076 tonnes de D3E ont été collectées en 2021, représentant une progression de 6 %.

La performance du Sytraival est de 9.49 Kg/hab/an en 2020, résultat supérieur au niveau national se situant à 7.71 Kg / an / hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du Sytraival ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEMES s'élevant à 222 691 €.

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 88.8 % pour l'année 2021 : 2 313 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques), 400 tonnes en valorisation énergétique et 383 tonnes en élimination.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

Tonnages	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Gros Electro Ménager Hors Froid	936	1011	1076	1004	1048	+4%
Gros Electro Ménager	474	496	492	439	495	+12%
Ecrans	422	308	300	245	251	+3%
Petits Appareils en Mélange	1051	1090	1183	1204	1281	+7%
TOTAL D3E	2883	2905	3051	2892	3076	+6%
Kg / an / hab	8,98	8,89	9,34	8,90	9,49	+6.6%
Reversements aux collectivités	191 000 €	200 732 €	212 660 €	204 307 €	222 691 €	+ 9 %

2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1er avril 2014, un contrat avec ECOMOBILIER a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

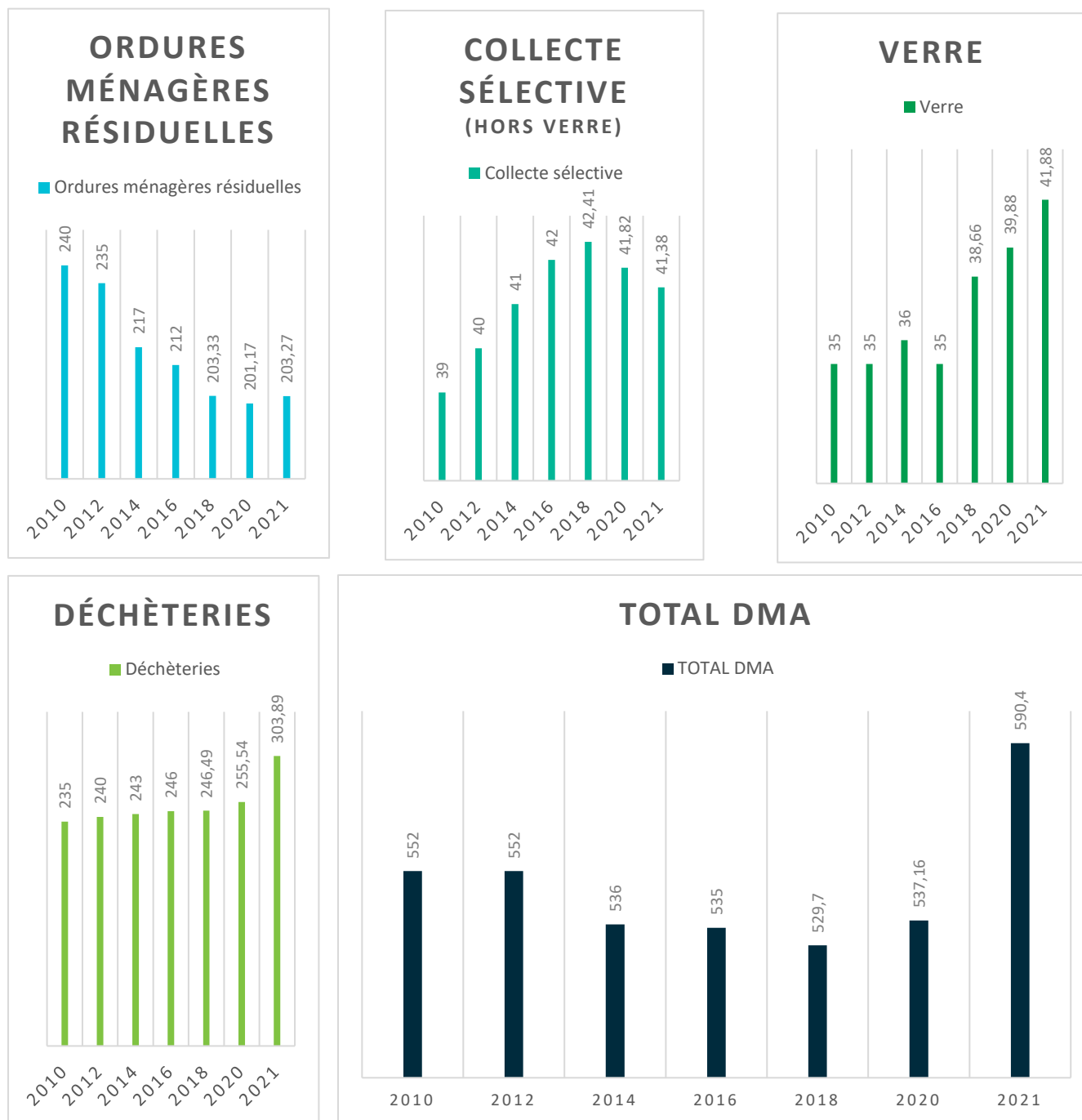
Au 31 décembre 2021, 28 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des DEA. Un total de 9 762 tonnes de DEA a été collecté en 2021.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

Les adhérents du Sytraival ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOMOBILIER s'élevant à 270 273 € en 2021.

DEA	Tonnes		T/Benne	
Nom collectivité	2020	2021	2020	2021
AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	797	1 320	2,31	2,92
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	890	1 342	2,20	2,75
CA OUEST RHODANIEN	1 140	1 335	2,41	2,43
CC PAYS DE L'ARBRESLE	837	1 049	2,20	2,49
CC SAONE BEAUJOLAIS	759	1 119	2,06	2,22
SMICTOM	1 475	2 214	2,52	2,74
SMIDOM	596	986	2,16	2,28
SIRTOM	347	397	3,22	2,02
Nombre de déchèteries équipées	27	28		
	6 841	9 762	2,38	2,48

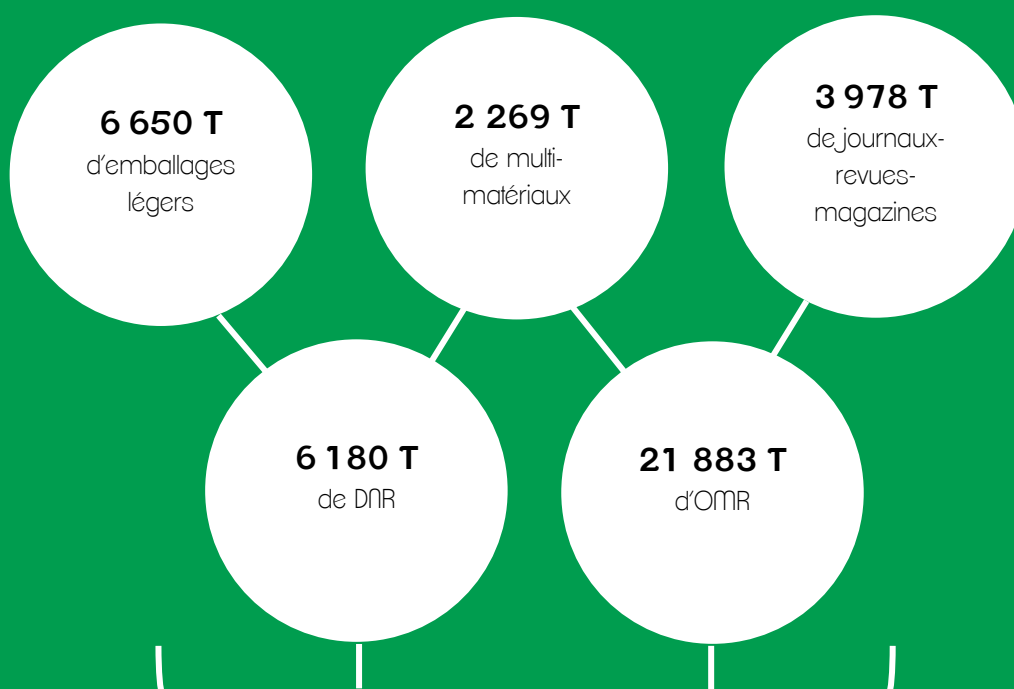
2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/an



Le SYTRAIVAL a pour objectif :

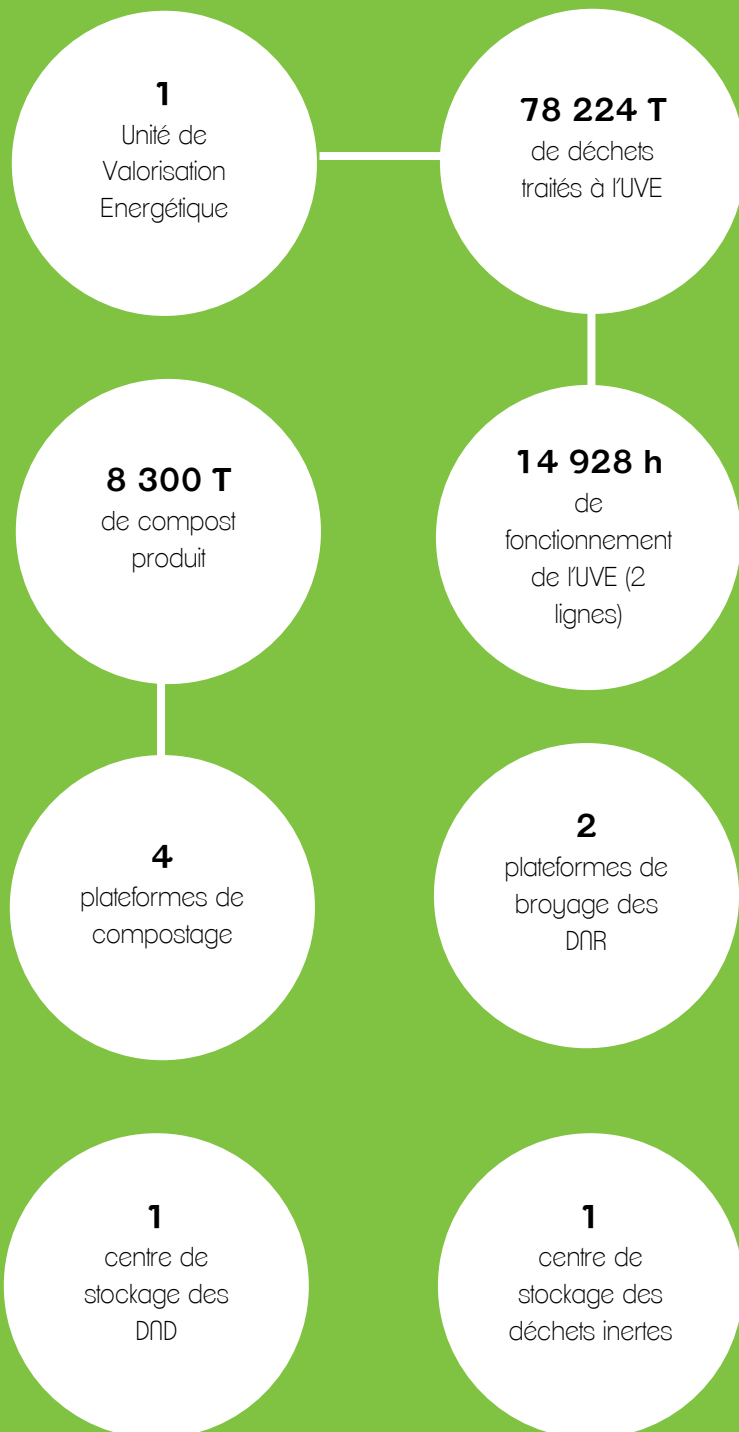
- D'augmenter les performances de valorisation matière : progresser à minimum de 3.4 kg/an/hab sur les emballages légers en 2022 (dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri) et d'également 4.3 kg/an/hab sur le verre (en bénéficiant des retombées des actions de communication menées sur la simplification du geste de tri)
- De diminuer les pourcentages de refus de tri : baisser les refus d'emballages légers à 22 % et les refus de MULTI à 18 % en menant des actions ciblées par catégorie de refus et par collectivité

TRANSFERT & TRANSPORT



Ayant transité sur les **quatre**
quais de transfert du SYTRAIVAL

VALORISATION & TRAITEMENT



3.1. La valorisation matière

Les déchets d'emballages ménagers :

En 2021, le verre est collecté par la société Guérin, puis envoyé à Andrézieux-Bouthéon (42) chez le centre de tri dédié avant d'être redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) pour être recyclé à 100%.

Le papier, collecté par Guérin en 2021 également, passe par le quai de transfert de Quincieux pour un tri au sol, puis part directement chez notre papetier Norske Skog à Golbey (88) afin de procéder à son recyclage. Seul le papier collecté en multi-matériaux passe par le centre de tri de Suez à Firminy (42).

Après passage sur les quais de transfert, les emballages légers sont envoyés au centre de tri de Firminy. Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leurs matériaux et résines afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates. En 2021 :

- L'aluminium est repris par SUEZ

L'Eco-organisme des emballages ménagers : CITEO

Soutiens perçus par CITEO :

ECO-ORGANISMES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CITEO, papiers	*	*	386 300 €	365 885 €	334 322 €	301 708 €* [*]
CITEO, emballages	2 717 642 €	3 006 524 €	3 168 960 €	3 155 040 €	3 589 443 €	3 322 349 €* [*]

^{*}Estimations au 01/06/2022

Performances de recyclage matière :

	2016	2017	2018 ⁽¹⁾	2019	2020	2021 ⁽²⁾	Taux recyclage national, source CITEO
Taux moyen de recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national	62.63%	63.83%	74.97%	70.29%	77.45%	75.32%	70.00%
Acier/alu	53.20%	52.10%	85.90%	80.40%	100.00%	92.40%	84.00%
Cartons	81.10%	87.70%	92.80%	83.50%	82.20%	86.50%	70.00%
Plastique	16.20%	15.50%	21.20%	17.30%	28.20%	24.10%	29.00%
Verre	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	85.00%

⁽¹⁾En 2018, remise à jour des populations par CITEO

⁽²⁾Estimations au 01/06/2022

- L'acier est repris par PAPREC
- Les différentes résines de plastique sont reprises par PAPREC
- Le carton est repris par Suez
- Le gros de magasin est repris par Nicollin

Du centre de tri, ressortent également les refus de tri (25%). Ceux-ci coûtent aux collectivités car ils demandent un double traitement. Ils reviennent donc à l'UVE de Villefranche-sur-Saône pour être valorisés énergétiquement.

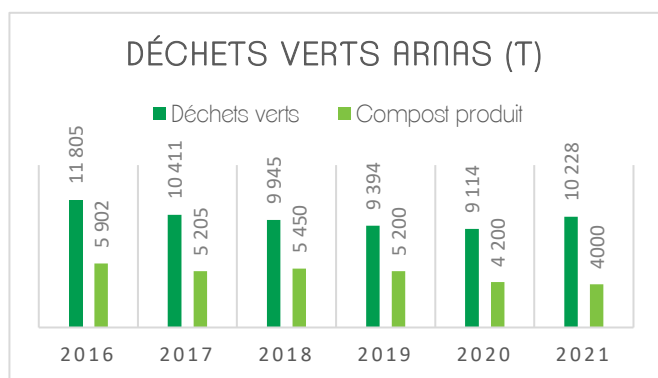
Les déchets des déchèteries :

Pour valoriser toujours plus de déchets, des REP (*Responsabilité Elargie du Producteur*) voient le jour. Au total, en 2021, 4 REP sont portées par le SYTRAIVAL. Les déchets sont ainsi réorientés vers des filières de recyclage spécifiques.

3.2. La valorisation organique

Le SYTRAIVAL valorise les déchets verts collectés en déchèteries de la CAVBS, la CCBPD, la CCDSV, la CCSB, le MBA et le SMIDOM. Les déchets verts sont ensuite redirigés sur des plateformes de compostage, en fonction de leur proximité géographique. Au total, le SYTRAIVAL travaille avec 4 plateformes, dont une qui lui appartient. Il s'agit de la plateforme d'Arnas, qui a pour capacité le traitement de 12 000 tonnes de déchets verts par an. Sur la CCSB, il y a également une plateforme de broyage des déchets verts. (RDS St Georges).

La plateforme d'Arnas :



En 2021, 10 228.48 tonnes ont été traitées sur la plateforme d'Arnas, soit 12,2% de plus qu'en 2020.

12 355.78 tonnes ont été traitées sur les sites externes, soit une augmentation de 37,6% par rapport à 2021. Voici la répartition :

- BIODÉ : 3 953.76 T
- DCR Bains : 5 602.24 T
- SEDE Monsols : 546.30
- RDS St Georges : 2 253.48 T

Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries, des artisans et des services d'espaces verts des collectivités.

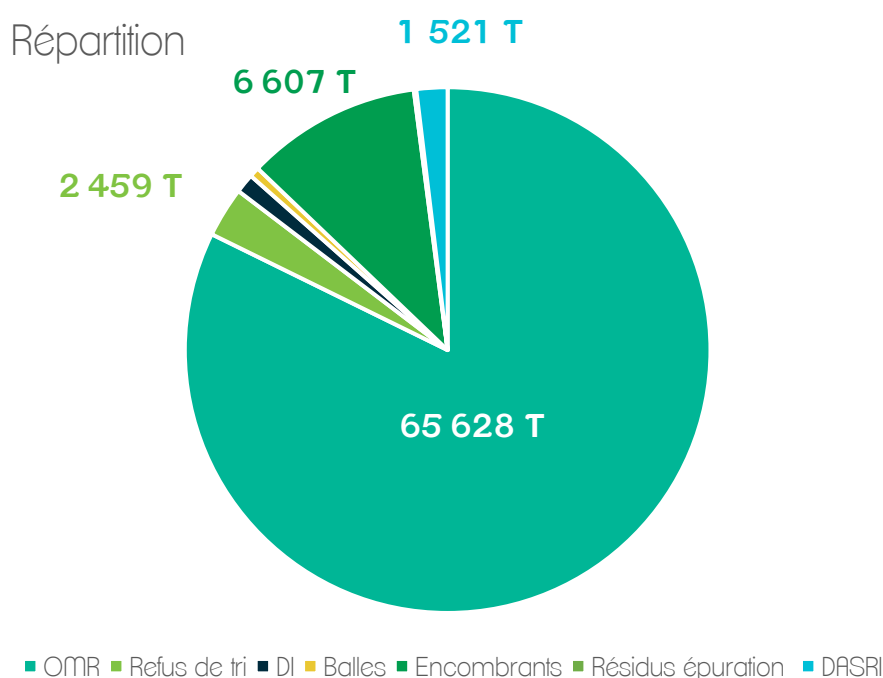
L'objectif du SYTRAIVAL et de ses adhérents est de réduire les quantités de déchets verts produits et déposés en déchèteries par le biais d'actions de prévention :

- Communication sur l'utilisation des bonnes essences
- Gestion raisonnée du jardin
- Interdiction des tontes en déchèteries

3.3. La valorisation énergétique

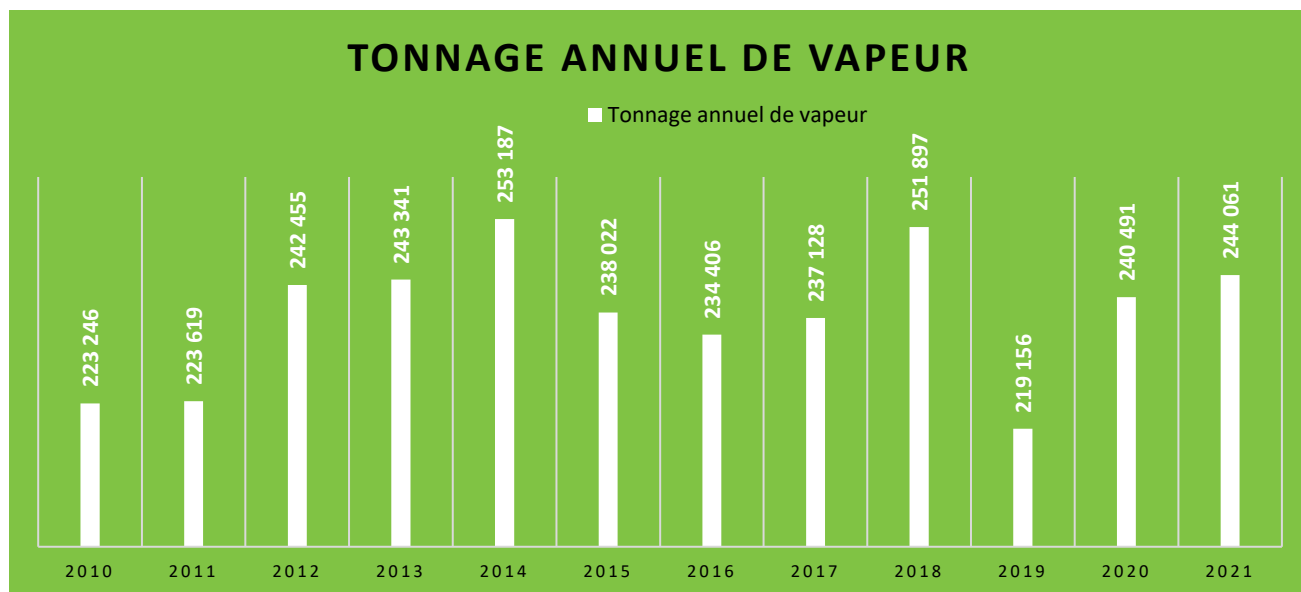
2.4.1. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Nature des déchets traités sur l'UVE (en tonnes) :



65 628 T d'OMR ont été incinérées en 2021, et 10 299 T ont dû être détournées pour cause d'arrêt technique et travaux de rénovation. En grande majorité à cause de l'arrêt de la ligne 1 du 12 septembre au 25 octobre 2021.

Production de vapeur :

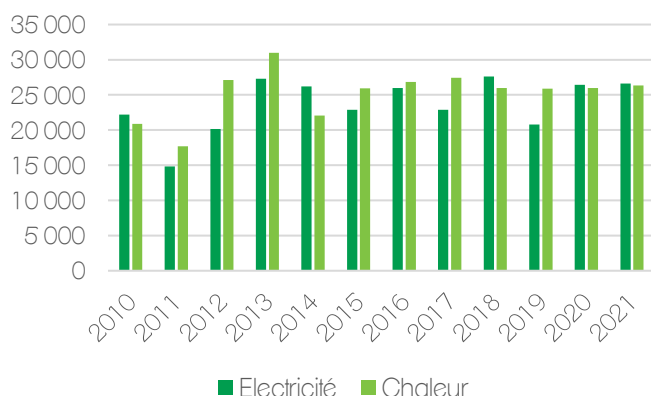


+ 9.3% par rapport à 2003

Vente énergie :

Pour 33 216 MWh produits, le SYTRAIVAL a vendu 26 631 MWh d'électricité, soit une consommation stable par rapport à 2020 (hausse de 0,84%). En ce qui concerne la vente de chaleur, 26 319 MWh ont été fournis au réseau, soit 5% de plus qu'en 2020.

Vente d'énergie



Efficacité énergétique de l'installation :

La performance énergétique de l'usine est égale 82.6 %, contre 82.5 % en 2020. Elle permet la réduction de la TGAP (supérieure à 60 %).

Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (13 938 t), soit 178 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio en légère hausse par rapport à 2020), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.
- Métaux ferreux : 1 100 tonnes valorisées en aciérie.
- Métaux non ferreux : 150 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) (2 262 t), soit 28.9 kg par tonnes de déchets incinérés, sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

Les travaux de l'UVE :

Agrandissement de la fosse et changement de grapin :

Une fosse tampon a été ajoutée pour porter le stockage de celle-ci à 1200 T. A cela s'ajoute le changement des grapins. Une fosse plus grande et un grapin supplémentaire pour améliorer la réception des déchets, limiter l'attente, mais aussi obtenir un combustible homogène par un meilleur mélange OM/DNR.



Rénovation des fours et des chaudières :

La nature des déchets évolue, et ainsi leur PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), d'où l'intérêt d'améliorer les fours et les chaudières. Les réfracteurs, extracteurs et pompes alimentaires ont été remplacés pour maintenir un profil thermique approprié dans la chaudière.



Mise en place d'un traitement des oxydes d'azote par de l'urée :

Un nouveau traitement des oxydes d'azote par de l'urée a été mis en place pour limiter les rejets atmosphériques liés à l'incinération, et ainsi améliorer la performance environnementale de l'UVE. L'objectif est d'avoir un taux de NOx inférieur à $50\text{mg}/\text{Nm}^3$.

2.4.2. La chaufferie bois / Gaz

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois de 2 MWh a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur. Deux chaudières gaz d'une puissance de 5 MWh permettent de fournir l'énergie en cas de panne de l'UVE ou lors des pics de consommations

En 2021, la chaufferie bois a fourni près de 21% (7 420 MWh, soit 1919 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 36 904 MWh.

La part de gaz consommée est de 5%. Le taux d'énergie renouvelable du réseau est de 95%.

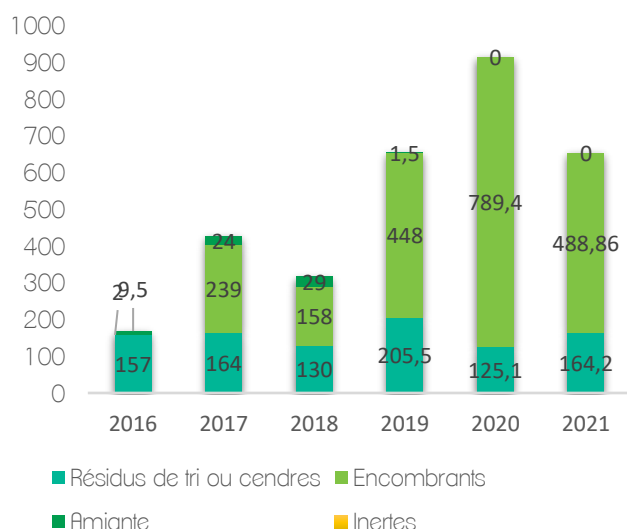
3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI)

En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des DNR et de mise en balles des OMR pour des tonnages supérieurs.

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis. Les tonnages enfouis ont augmenté en 2019 et 2020 suite aux arrêts de l'UVE de Villefranche-sur-Saône.

Stockage de déchets non dangereux :

Evolution du type de déchets dans l'ISDND



Le site a une autorisation de stockage de 1 000 tonnes par an permettant d'enfouir des déchets non valorisables énergétiquement (laine de verre ou de roche) issus du broyage ou des déchets non recyclables (DNR) lors des arrêts techniques de l'UVE.

En 2021, 653 tonnes ont été enfouies soit -28% par rapport à 2020.

Broyage des déchets non recyclables :

4 407 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, et d'une partie des déchèteries de Belleville et d'Arnas.

Les déchets non recyclables issus des déchèteries font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

Mise en balle :

Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2021, une partie des ordures ménagères (2551 tonnes) a été mise en balle par un prestataire extérieur, puis stockée temporairement pour être reprise durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération, et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

Station de traitement des lixiviats in situ

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats qui permet de réduire de 65 % le transport des eaux souillées en station d'épuration a été mise en place. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.

Par rapport à 2020, le volume traité a augmenté d'environ 45 % alors que le cumul total des précipitations a augmenté d'environ 26 %.

En 2021, la station n'a pas permis de traiter la totalité des effluents produits : 4 637 m3

- Traitement in situ : 2 576 m3 ont été traités, et 1 590 m3 d'eau traitée ont été réutilisés sur le site ou rejetés, et 1600 m3 ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.
- Stations d'épuration de Mâcon pour : 2 061 m3

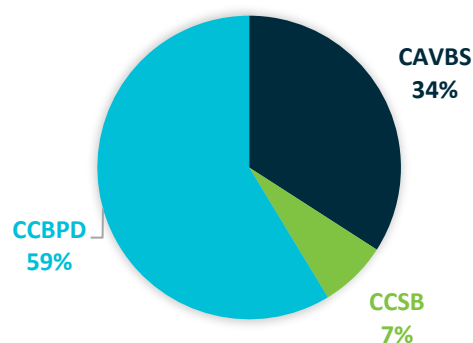
Création d'un casier de stockage des déchets inertes : l'ISDI

Cette création permet de répondre aux besoins des EPCI adhérentes au Sytraival sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries. L'exploitation a démarré en février 2021.

En 2021, le tonnage stocké est de 2312 tonnes en provenance essentiellement des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

3.5. L'ISDI d'Arnas

En 2021, le site d'Arnas a réceptionné 8 784 tonnes. Voici la provenance de ces tonnages :



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout-venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

3.6. Centre de traitement de Quincieux

Le Sytraival a renouvelé en 2021 le marché d'exploitation de Quincieux des 3 activités du site, démarré début 2017

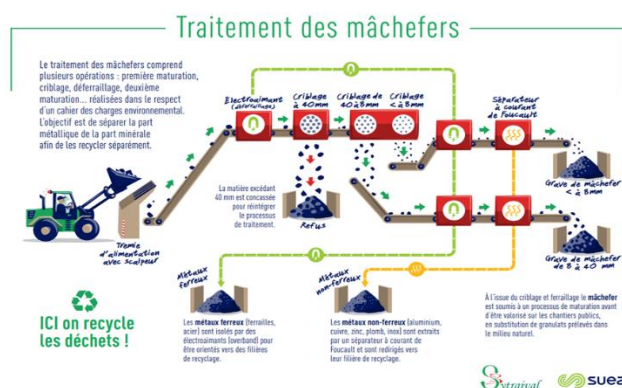
- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des DNR de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

Valorisation des mâchefers :

En 2021, 23 144 tonnes ont été acceptés en provenance de l'UVE de Villefranche sur Saône pour 14 165 tonnes et 8 979 tonnes en provenance des UVE de la métropole de Lyon.

Les mâchefers passent dans une unité de criblage qui permet de séparer :

- Les métaux ferreux résiduels (une partie est extraite sur les UVE) : 407 T
- Les métaux non ferreux : 213 T
- La grave de mâchefer : 19 981 T



La grave de mâchefer après analyse est valorisée comme sous couche routière sur 11 chantiers.

Ces chantiers se situent pour la plupart à moins de 40 km de la plateforme.

Broyage des déchets non recyclables des déchèteries :



Les déchets entrants sont triés à l'aide de la pelle mécanique en 3 catégories :

- Les plastiques et les DEEE sont stockés dans des bennes de 30 m3 avant valorisation ;
- Les refus de broyage (matelas, tapis, moquette, laine de verre, ...) sont également stockés dans des bennes de 30 m3 ;
- La matière restante est broyée sur place (plusieurs campagnes de broyage sur 2021), avant d'être réacheminée à l'UVE de Villefranche sur Saône.

En 2021, 1 761 tonnes ont été acceptés sur le site jusqu'au 11 septembre date à laquelle un incendie est survenu, détruisant la totalité du bâtiment. Cet incendie a été provoqué par la présence de déchets dangereux comme les piles qui peuvent s'auto inflammé.

Sur le site de Quincieux, 1910 T (Reliquat 2020) ont été broyées pour valorisation énergétique à l'UVE avant le 11 septembre.

Sur le site de détournement, 345 T ont été broyées pour valorisation à l'UVE de Villefranche sur Saône.

Transfert des collectes sélectives :

Suivant la distance entre les collectes et les centres de tri, il peut être nécessaire de massifier les tonnages collectés afin de réduire le coût de transport et la pollution.

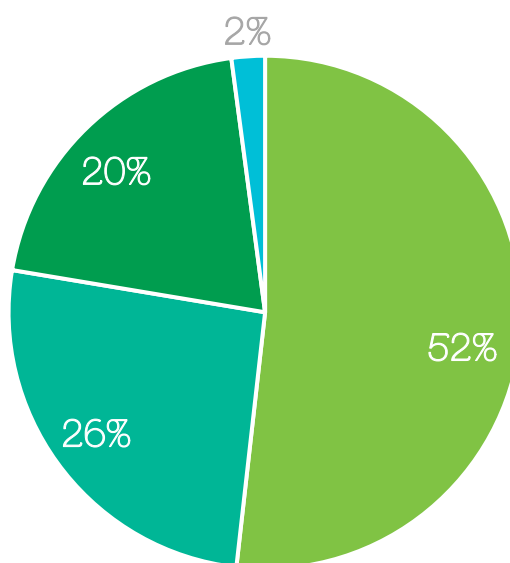
En 2021, 13 030 tonnes de collectes sélectives ont transféré sur le site de Quincieux :

- 1 667 tonnes d’emballages légers
- 3 426 tonnes de multi matériaux dont 879 tonnes pour le compte de la métropole de Lyon
- 3 719 tonnes de papiers

Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

3.7. Les modes de valorisation et de traitement

Répartition selon les types de traitement



■ Valorisation énergétique ■ Valorisation matière ■ Valorisation organique ■ Stockage

INDICATEURS FINANCIERS

5

budgets

20

marchés
publics

15 298 383€

d'investissements

4.1 Présentation des budgets

Les activités du SYTRAIVAL sont retracées dans 5 budgets

Budget Principal

Frais de structure

Alimenté par 4 budgets annexes :

Budget Valorisation Energétique

- Réseau de chauffage urbain, UVE des OMR et chaufferie bois
- 3 quais de transfert intermédiaires
- CET de St-Etienne-sur-Chalaronne
- Site de Quincieux

Budget Collecte Sélective

Traitement des déchets recyclables apportés par les adhérents

Budget Compostage

Plateforme de compostage d'Arnas

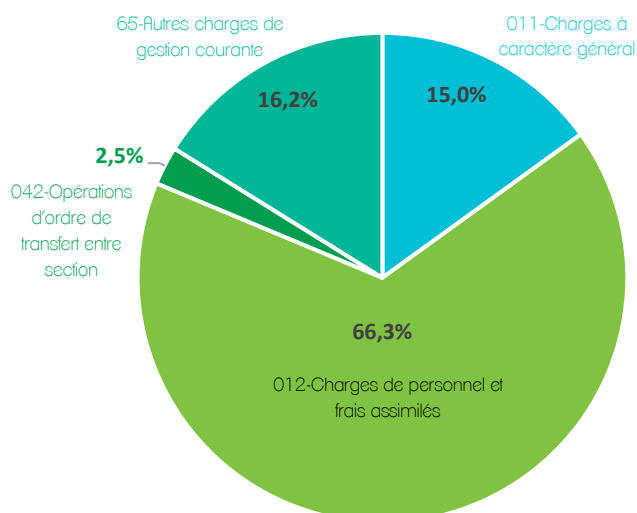
Budget CET III

CET d'Arnas (gravats)

4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

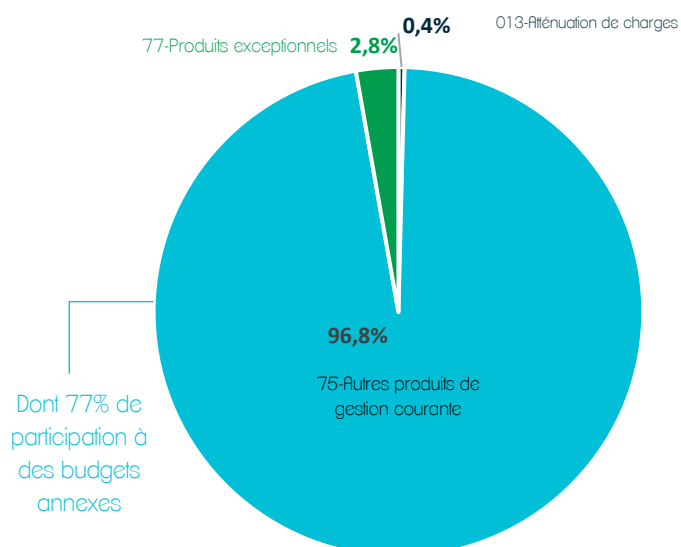
Budget principal :

Dépenses réelles



480 279.35 €

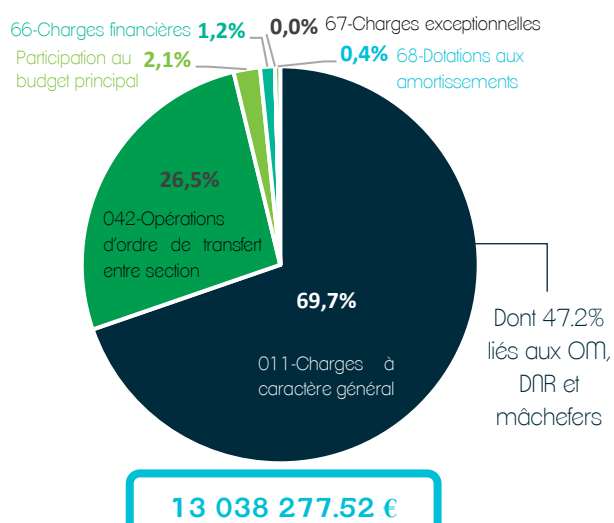
Recettes réelles



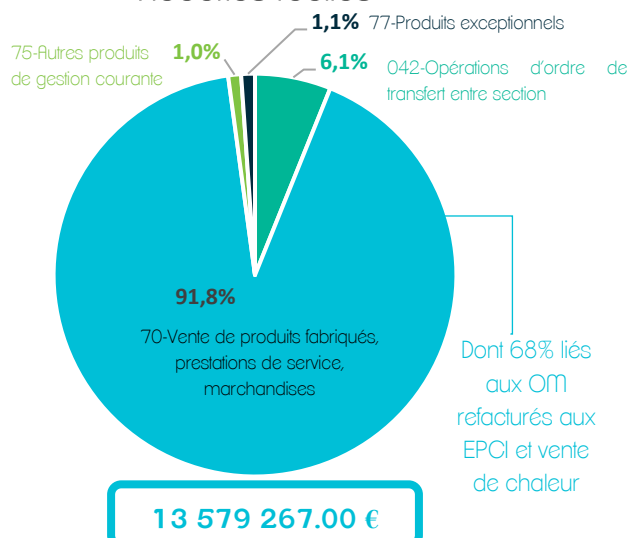
482 377.03 €

Budget Valorisation Energétique :

Dépenses réelles

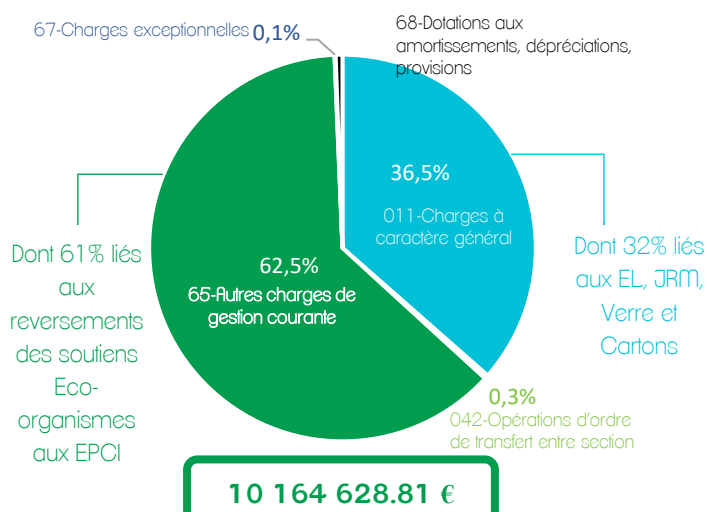


Recettes réelles

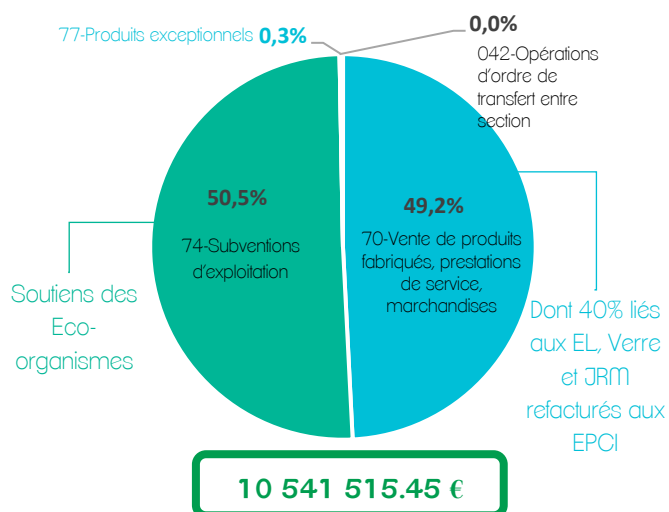


Budget Collecte sélective :

Dépenses réelles

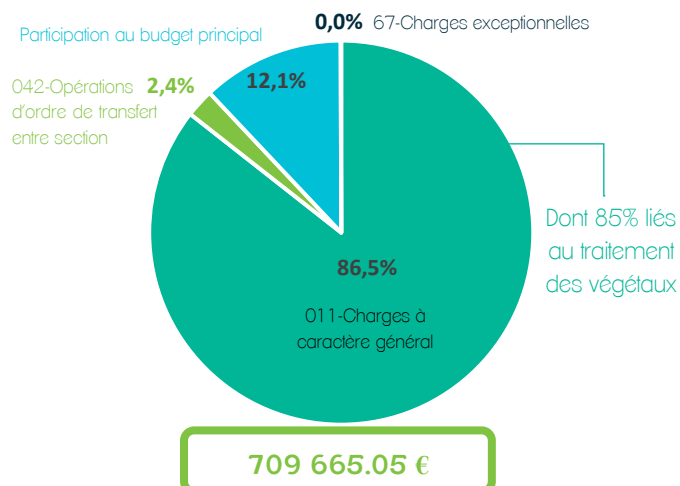


Recettes réelles

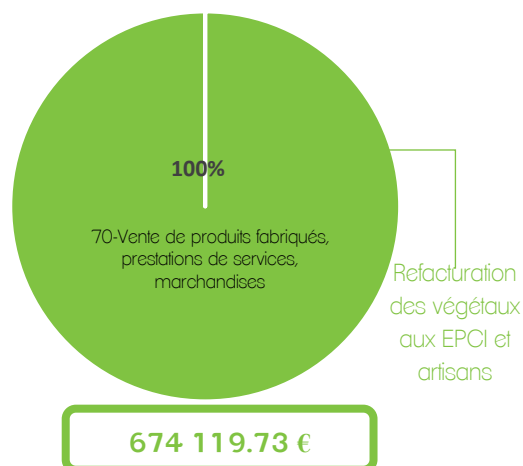


Budget Compostage :

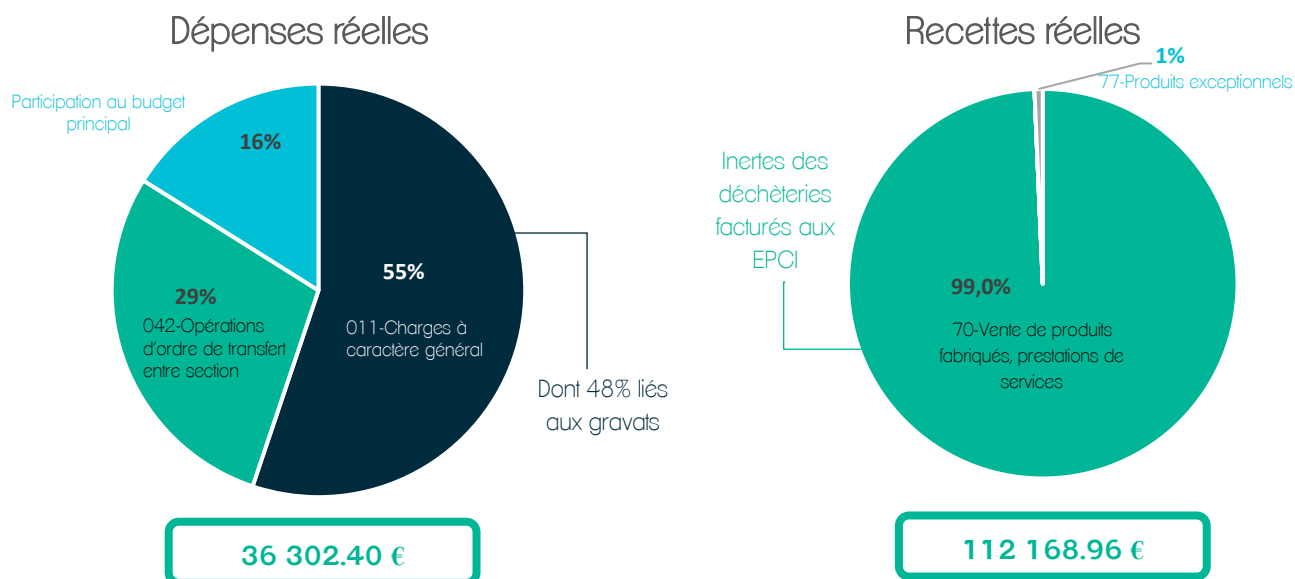
Dépenses réelles



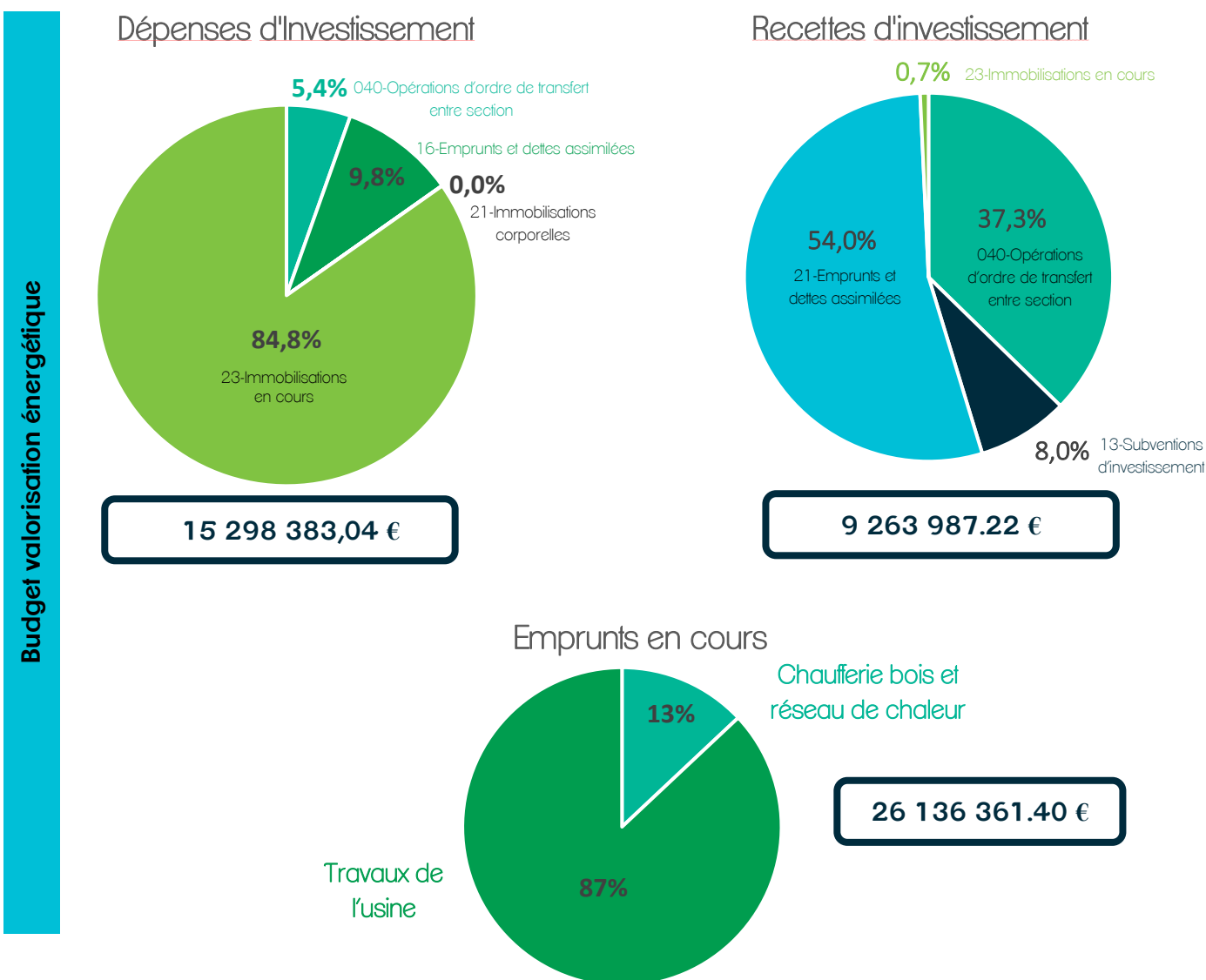
Recettes réelles



Budget CET III :



4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement



4.4. Tarifs 2021

Valorisation énergétique :

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2020 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2021 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2021 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Accueil des déchets ménagers des collectivités membres du syndicat mixte sur l'usine d'incinération :				
- Collectivités adhérentes	* 95	* 95	103	-
- Collectivités non-adhérentes	* 111	* 111	119	-
- Apports selon notre demande	* 99	* 99	107	-
Déchets encombrants	* 100	* 106	114	6
Déchets industriels assimilés	* 136	* 136	144	-
Déchets industriels en régie	* 143	* 143	151	-
Déchets hospitaliers	379	379	379	-

* Montant TGAP 2021 à ajouter : * 8 € / t.

Plateforme de compostage :

	Rappel tarifs 2020 (€ HT / t)	Montant proposé 2021 (€ HT / t)	Taux de variation %
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	-
Déchets en provenance des communes	32	32	-
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	-

CET III Arnas :

Déchets en provenance des déchèteries	10	10	-
Autres déchets inertes	10.30	10.30	-

Collecte sélective :

	Rappel tarifs 2020 (€ HT / t)	Montant proposé 2021 (€ HT / t)	Plus-value ouverture sacs (€ HT / t)	Taux de variation %
Papiers	-	75.50	-	-
Tri emballages légers en vrac avec transfert	210	210	15	-
Tri emballages légers en vrac sans transfert	182	182	15	-
Tri multi en vrac avec transfert	180	180	15	-
Tri multi en vrac sans transfert	156.50	156.50	15	-
Refus de tri	* 95	* 95	-	-
Verre	19	53	-	178.95
Plâtre	96	96	-	-

* Montant TGAP 2021 à ajouter : * 8 € / t.

CET II – St-Etienne-sur-Chalaronne :

	Rappel tarifs 2020 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2021 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2021 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Refus de tri	* 105	* 105	159	-
Amiante en alvéole dédiée	* 100	* 100	154	-

* Montant TGAP 2021 à ajouter : 54 € / t

4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2021

	Société	Montant de la prestation (HT)
VALORISATION ENERGETIQUE		
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	143 564 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERNED	90 881 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle	SUEZ	220 932 €
Transfert Fleurieux sur Bourg de Thizy	SUEZ	184 911 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME UVE	3 154 979 €
Exploitation du réseau de chaleur	DALKIA RCU	400 890 €
Broyage et transport des encombrants	SERNED	368 690 €
Mise en balle des OMR durant arrêt technique UIOM	PRESTABALLES	122 932 €
Surveillance des eaux souterraines et de surface	GEAUPOLE	11 655 €
Transport des mâchefers	YK TRANSPORT	3 028 €

COMPOST		
Exploitation de la plate-forme de compostage	RACINE	246 879,51 €
Compostage des déchèteries	BIODE	94 765 €
	DOR01	159 919 €
	SEDE	77 262 €

COLLECTE SELECTIVE		
Les JRM		
Collecte et transport des journaux magazine	GUERIN	165 732 €
Transfert et tri des journaux magazine (Quincieux)	SUEZ	152 702 €
Reprise des journaux magazines	NORSKE	372 738 €
Le VERRE		
Collecte et transport du verre	GUERIN	644 794 €
	DUBUIS	37 968 €
Reprise du verre	VERALLIA	338 649 €
Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI		
Prestation de transfert des collectes sélectives (Thizy + Quincieux)	SUEZ	302 419 €
Prestation de traitement des CS (Firminy)	SUEZ	1 831 811 €

PREVENTION & COMMUNICATION

27 000

stop pub
distribués aux
EPCI

238

Animations
scolaires

3

interventions sur
les
manifestations

168 081

mémo-tri à
distribuer aux
habitants

1

journée éco-
apprenante

3

actions
prioritaires sur
l'économie
circulaire

38

formations sur
les ECT

624

personnes
relais formées

161

communes
touchées par
les formations

5.1. Prévention

5.1.1. Le compostage de proximité

Le compostage individuel :

Le SYTRAIVAL accompagne à la formation les EPCI pour le compostage individuel. Le maître composteur peut se joindre aux distributions de composteurs, aux réunions d'information afin de former les usagers à la pratique du compostage. L'achat et la distribution est à la charge de l'EPCI.

14 demi-journées de formation ont eu lieu en 2021. Nos adhérents ont distribué un peu plus de 1500 composteurs individuels.

Le compostage collectif :

Le SYTRAIVAL accompagne ses adhérents à la mise en place de sites de compostage partagés ou autonomes : Réunions de mise en place, enquêtes publiques, réunions publiques, formation, inauguration et suivi pendant un an du site.

En 2021, les élus ont voté pour octroyer une aide financière à ces mises en place. Un cahier des charges a été établi définissant les modalités d'obtention de la subvention. La subvention s'élève à 50% du coût total du site de compostage (matériel + moyens humains + formation) avec un maximum de 1 250€ par site et un maximum de 12 500€/collectivité/an.

Le SYTRAIVAL a aidé la mise en place de 6 sites de compostage sur 2021 et 16 demandes de subvention ont été reçues.

5.1.2. Accompagnement à l'économie circulaire

Bureau d'études Decodex :

Le SYTRAIVAL a missionné le bureau d'étude Decodex afin de nous accompagner à la mise en place d'actions sur l'économie circulaire. Une enquête auprès de nos collectivités a été réalisée afin de faire un état des lieux. Suite à cela une journée d'échange, la journée Eco-apprenante, a été organisée.

Zoom sur la journée Eco-apprenante :

Cette journée avait pour objectifs de présenter les bonnes pratiques de chacun de nos adhérents, de mettre en relation les élus/techniciens et les associations/entreprises existantes sur notre territoire et d'établir un plan pour la mise en place d'actions sur l'économie circulaire.

Trois actions sont ressorties :

- * Sortir les déchets verts des déchèteries
- * Aller plus loin dans le réemploi et la réparation via un appel à projet
- * Créer un défi pour limiter le gaspillage alimentaire



5.2. La communication

5.2.1. Les animations scolaires :

Le SYTRAIVAL propose six animations pour le milieu scolaire : Tri et recyclage, compostage, consommation, gaspillage alimentaire, papier recyclé, récup'. Ces animations sont payantes et ont un coût de 50€HT.

En 2021, 238 classes en été sensibilisées à la gestion, la réduction des déchets.

EPCI	Nombre d'animations
CCBPD	82
CCDSV	82
CCSB	54
SMIDOM	19
CCPA	1
TOTAL	238

5.2.2. Les manifestations

Sur 2021 le SYTRAIVAL est intervenue sur trois manifestations :

- Fête de l'environnement à Villefranche sur Saône
- Rendez-vous au jardin à Gleizé
- Semaine de réduction des déchets : Stand dans un supermarché à L'Arbresle



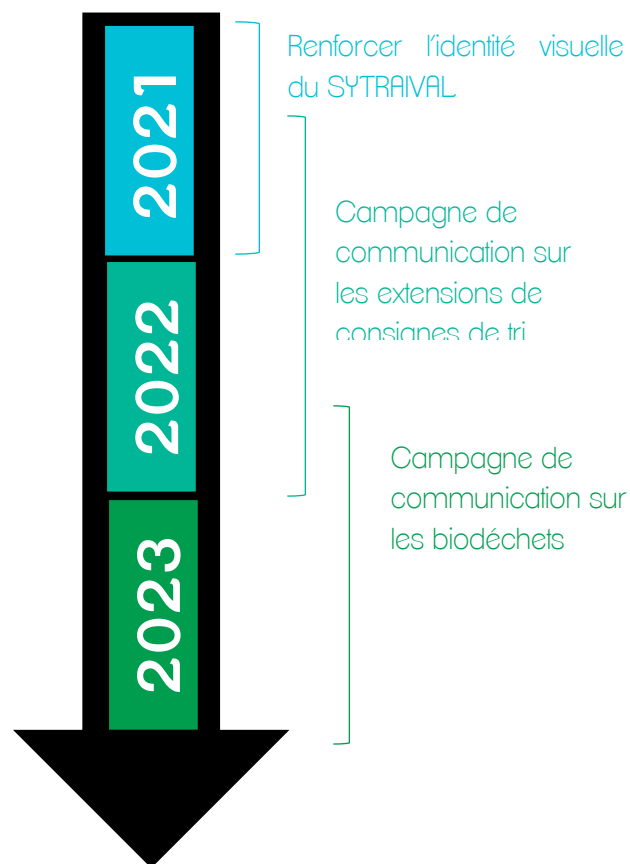
5.2.3. Audit communication

L'agence L&M, basée dans le Jura, a été missionnée début 2021 afin de réaliser un audit sur la communication. A la suite d'un entretien avec chaque

EPCI et le SYTRAIVAL sur les actions mises en place, les outils de communication, l'organisation des services, les attentes par rapport au SYTRAIVAL, un plan de communication a été proposé avec deux grands axes :

- Renforcer la communication en interne du SYTRAIVAL
- Porter des projets de territoire, être un acteur ressource pour accompagner les EPCI).

Un planning a été établi sur trois ans :



5.2.4. Nouvelle identité visuelle

Suite à l'audit sur la communication, les élus ont décidé de revoir l'identité visuelle du SYTRAIVAL, à savoir :

- Le logo
- La charte graphique
- Réalisation d'un motion design présentant le SYTRAIVAL

Sur 2021, a été fait le changement du logo et de la charte graphique. Cette réalisation a été faite par Rougevert, agence de communication basée à Villefranche sur Saône (69).

Le motion design sera réalisé sur 2022 par l'agence de communication L&M basé à Poligny (39).

Le Logo :

Le logo choisi est un logo plus moderne. Le passage du carré au rond présente l'évolution et la transformation des déchets.



Les élus ont choisi d'insérer une phrase en dessous de ce logo de façon à montrer que ces déchets peuvent devenir des ressources, de l'énergie...

5.2.5. Communication sur les ECT

Pour la mise en place des extensions de consignes de tri plastique au 1er février 2022, le SYTRAIVAL a décidé de faire une communication générale sur son territoire et est donc passé, pour la communication, par un marché public. C'est l'agence L&M, basé un Poligny (39) qui l'a remporté. Le marché court sur un an, de septembre 2021 à août 2022.

Le marché était séparé en deux lots :

- Lot 1 : Réalisation et impression des supports de communication
- Lot 2 : Accompagnement pour la sensibilisation auprès de la population, des élus, des employés communaux et intercommunaux.

Lot 1 : Réalisation et impression des supports de communication

Ce lot a été réalisé de septembre 2021 à décembre 2021. Il a été demandé à l'agence de réaliser les outils de communication : Affiches, mémos-tri, autocollants, sacs de pré-collecte, dossier de presse...

Exemples de visuels :



Lot 2 : Accompagnement pour la sensibilisation auprès de la population, des élus, des employés communaux et intercommunaux.

Ce lot a été réalisé dans un premier temps de novembre 2021 au 31 janvier 2022 et dans un deuxième temps de mars 2022 à juin 2022.

Il a été demandé à l'agence de mettre en place un dispositif d'accompagnement au changement de consignes pour le publics relais et pour les habitants :

Les publics relais : Création d'un module de formation afin de toucher les élus, les secrétaires de mairies, les agents communaux et intercommunaux travaillant sur la thématique déchets.

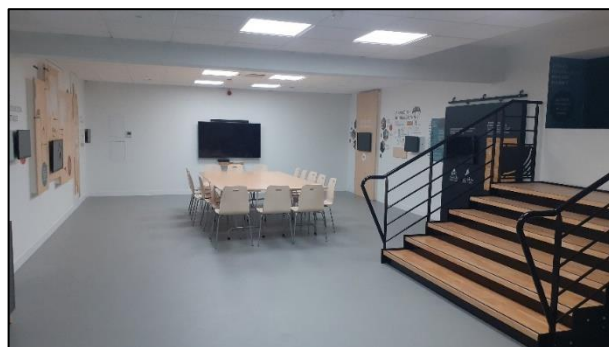
Les habitants : Accompagnement grâce au porte-à-porte pour l'habitat collectif et présence sur des manifestations, des marchés. Pour cela six ambassadeurs seront recrutés sur 2022 par l'agence de communication. Ils seront formés préalablement afin d'aller expliquer aux habitants les nouvelles consignes de tri.

5.2.6. Travaux de la salle pédagogique de l'UVE

Une salle pédagogique à destination du grand public et du milieu scolaire a été construite lors des travaux de l'UVE en 2021. La mise en service sera effective courant 2022.

Cette salle de 78m2 est divisée en cinq pôles :

- Présentation du SYTRAIVAL
- Espace tri/recyclage et prévention
- Espace UVE/process
- Galerie des métiers
- Espace de diffusion



Annexe n°1 – Modalités de gestion, les marchés publics en cours en 2021

BUDGET	Libelle consultation	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DUREE FERME + RECOND	DUREE FERME+ reconduction (mois)	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
CS	Accompagnement simplification des extensions de consignes de tri lot 1 : supports de communication	L ET M	34 900 € HT	12	21/09/2021	20/09/2022
CS	Accompagnement simplification des extensions de consignes de tri lot 2 : sensibilisation aupres de la population, élus, employes	L ET M	102 900 € HT	12	21/09/2021	20/09/2022
CS	Marche de transfert, de caracterisations, de tri et de conditionnement des collectes selectives lot 1 : emballages legers	NICOLLIN	7 159 040 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Marche de transfert, de caracterisations, de tri et de conditionnement des collectes selectives lot 2 : multi materiaux	PAPREC	4 635 120 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Marche de collecte du verre et du papier lot 1 : verre	SERFIM RECYCLAGE	3 415 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
CS	Marche de collecte du verre et du papier lot 1 : papier	SERFIM RECYCLAGE	1 488 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
VALO ENERG	Surveillance des retombées atmosphériques	SOCOR AIR	5080 € HT			
VALO ENERG	Exploitation lixiviats QT ST ETIENNE SUR CH	SERPOL		36+12+12	10/01/2019	09/01/2022
VALO ENERG	Exploitation uve	CIDEME/PAPREC	33 634 813 € HT	124	01/12/2019	31/03/2030
VALO ENERG	Exploitation rcu	DALKIA WASTE ENERGY	2 300 000 € HT	37+12+12	01/12/2019	31/12/2022
VALO ENERG	Surveillance des eaux souterraines et de surface	GEAUPOLE	458 € / an 5 193 € / an 1 000 € / an 1 515 € / an 1 920 € / an	36+12+12	20/10/2020	19/10/2023
VALO ENERG	Exploitation qt thizy	SUEZ		36+12+12	01/11/2020	31/10/2023
VALO ENERG	Exploitation qt st etienne/ch	SERNED	2 658 790 € HT	36+12+12	01/11/2020	31/10/2023
VALO ENERG	Installations quincieux lot 1 : transport des machefers	YK TRANSPORT	555 000 E HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
VALO ENERG	Installations quincieux lot 2 : exploitation du site	SUEZ	11 521 919.40 E HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024

VALO ENERG	Exploitation quai de transfert Fleurioux-sur-l'Arbresle	SUEZ	810 940 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
COMPOST	Exploitation de la plate forme de compostage d'Arnas et fourniture de combustible bois	RACINE	21,60 €/T entrante 45 €/T de bois 8 €/T en vrac et 150 €/T en sac 94 744,03 € HT	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	DCR01	30 €/T 30 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	SEDE	23,50 €/T 23,50 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	BIODE	33 €/T 10 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020